

CAHIER DES CHARGES DE L'APPEL A PROJET

« STUDIOS-MEDIAS POUR VALORISER LES ECO-DELEGUES »

1/PRINCIPE ET ENJEUX

Dans le cadre de l'engagement citoyen, les outils numériques à l'école doivent permettre aux élèves de faire entendre leur voix, de participer au débat et d'employer, à cette fin, de façon éclairée et responsable, les outils adaptés. Associer l'EMI (éducation aux médias et à l'information) et l'EDD (éducation au développement durable) pour former de futurs citoyens responsables, est un levier pour maintenir et renforcer la qualité du débat public, dans lequel tous les élèves doivent trouver leur place, notamment en expliquant et en valorisant les actions locales d'éducation au développement durable (EDD) dans leurs établissements.

La circulaire transition écologique, EDD 2030 (27 août 2019) **amène chaque collège à élire des éco-délégués** dont les missions sont de sensibiliser aux démarches du développement durable contribuant à la protection ou à l'amélioration de la biodiversité, à diminuer l'impact énergétique de l'établissement, à promouvoir une attitude écoresponsable auprès de l'ensemble de la communauté éducative, à lutter contre le gaspillage, mais également à élaborer des projets pérennes. Co-pilotes et ambassadeurs des projets pédagogiques menés au sein des établissements scolaires, les éco-délégués participent au comité de pilotage des projets, informent leurs camarades sur les avancements et les poussent à s'y engager.

Ils jouent ainsi un rôle essentiel pour mettre en œuvre la transition écologique et le développement durable dans l'ensemble des établissements scolaires. Leur engagement en faveur du développement durable auprès de leurs camarades doit être accompagné. L'ambition de cet appel à projet est de former les équipes éducatives à accompagner les éco-délégués par **l'usage d'un studio-médias qui doit permettre de faire connaître leurs initiatives et de valoriser le projet que le collège porte** en matière d'éducation au développement durable.

2/NATURE ET FINALITES EDUCATIVES DES PROJETS

Nature des projets :

Les projets pédagogiques retenus seront fondés des démarches innovantes favorisant l'EMI et l'EDD par la mise en place et l'usage d'un studio-médias (Web-TV) au sein du collège.

Les studio-médias sont des dispositifs permettant la captation, le montage et l'éditorialisation de vidéos en vue de leur publication sur tous supports.

Ces studio-médias permettent aux élèves de réaliser et de produire des vidéos reflétant l'engagement des éco-délégués et portant la voix des élèves pour l'environnement. Il peut s'agir de journaux TV, de reportages, d'enquêtes, de débats...

Ces productions témoigneront des compétences acquises des élèves :

- Capacité de réflexion sur les enjeux du développement durable, et d'action dans le territoire de l'établissement.
- Capacité à s'informer pour produire et diffuser, de manière éclairée et responsable, des contenus audiovisuels, en tenant compte notamment, des droits et devoirs de publication.

L'équipe éducative porteuse de projet définit le groupe des élèves engagés dans la réalisation de ces productions (classe(s), niveaux(x), clubs...). Dans tous les cas, les éco-délégués sont pleinement participants à ces productions, qui sont un moyen de valoriser leurs initiatives et leurs actions, et

de faire connaître leur démarche. Parmi l'ensemble des élèves mobilisés, est créé un réseau d'élèves ambassadeurs de l'EMI en lien avec les projets des éco-délégués.

Objectifs poursuivis :

1/Développer les compétences des élèves par l'acquisition :

- D'une attitude citoyenne et d'esprit critique face aux médias et à l'information, face aux enjeux du développement durable, afin de leur permettre de devenir acteurs de leurs choix, d'être impliqués dans les enjeux actuels sur le climat et de participer à la vie sociale de l'établissement ;
- De capacités à exprimer à l'oral, et à l'attention d'un public, des messages clairs et argumentés
- De compétences à travailler en projet, de manière collective
- De compétences numériques (CRCN).

2/Développer l'intégration du collège dans son territoire :

- Le projet permet de pérenniser une structure pédagogique attractive (studio-médias) pour communiquer sur les activités éducatives dans le collège et autour du collège ;
- Il fait du collège une ressource sur son territoire : une approche inter-degré est encouragée, notamment par l'utilisation concertée du studio-média avec les écoles de secteur ;
- Il favorise le lien entre les apprentissages scolaires et les activités éducatives et/ou périscolaires.

3/Engager une dynamique de labellisation de l'établissement :

- Le projet peut initier ou renforcer une démarche globale de développement durable dans l'établissement (E3D) et déboucher sur une demande de label E3D (mise en œuvre d'un projet d'EDD rayonnant à l'échelle de l'établissement par les éco-délégués, formation des équipes, implication des acteurs pédagogique, éducatifs et de gestion de l'établissement, voir : <http://edd.ac-creteil.fr/-Label-E3D-58->
- Le projet peut initier ou renforcer une démarche globale d'EMI dans l'établissement. Il peut être associé à une démarche de candidature au dispositif académique de « classe media » - <http://clemi.ac-creteil.fr/spip.php?article917>

3/ACCOMPAGNEMENT DES EQUIPES ENGAGEES

Les équipes retenues bénéficieront d'un accompagnement sous la forme d'un parcours de formation obligatoire des porteurs de projets aux enjeux de l'EMI, à la réalisation de projets audiovisuels avec les élèves, aux enjeux du développement durable et à la formation des éco-délégués.

Elles s'engagent :

- A suivre les formations proposées en présentiel et en distanciel,
- A encadrer l'élaboration et la mutualisation des productions d'élèves qui seront valorisées en fin d'année scolaire,
- A participer au réseau d'ambassadeurs d'EMI en lien avec les projets des éco-délégués.

Les équipes bénéficieront aussi d'une aide pour mener à bien le projet sur l'année (aide technique, phasage du projet, modalités de valorisation des productions au niveau académique, valorisation des projets et des élèves engagés).

4/ DEMARCHES ET CALENDRIER : MODE D'EMPLOI

Public cible : collèges volontaires publics et privés sous contrat d'association avec l'Etat.

Calendrier :

- Les candidatures devront être déposées par courriel à l'adresse ce.dane@ac-creteil.fr avant le 31 août 2020 (cf. fiche projet : studio-médias pour valoriser les éco-délégués – page 4)
- La commission d'examen des candidatures se réunit en juillet et transmet une liste hiérarchisée des projets retenus à la commission de sélection nationale, dont la composition sera définie avec le secrétariat général pour l'investissement (SGPI), qui veillera à ce que l'ensemble des établissements et projets retenus à échelle nationale reflète l'innovation pédagogique et la diversité des territoires.

Conditions d'éligibilité :

- Les projets présentés seront retenus à la condition de s'inscrire dans les objectifs pédagogiques et éducatifs du paragraphe 2, et de résulter d'une écriture participative associant une équipe pluridisciplinaire, les personnels d'encadrement et de gestion de l'établissement et les élèves.
- L'existence d'un lien pédagogique dans le projet avec le premier degré sur le territoire du collège constitue un atout supplémentaire pour la candidature de l'établissement.

Conditions techniques et financières :

Les collèges et les écoles associés le cas échéant, devront disposer d'un accès internet et d'un débit minimal pour permettre le développement attendu du « studio-médias ». Le studio sera installé, dans la mesure du possible, dans un lieu spécifique disposant des installations (électriques notamment) adaptées ou dans une salle non dédiée mais permettant l'usage des équipements dans de bonnes conditions (acoustique notamment).